

Objet : Equipements culturels - Ecole Musique & Danse – Cartes « Loisirs Multipass » proposées par la Mairie d’Ugine – Réduction de 30 € sur les cotisations – Refacturation à la Mairie d’Ugine

Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d’Agglomération Arlysère qui n’ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 4 février 2021 fixant les tarifs de l’Ecole Musique et Danse,

Vu l’arrêté n°2020-155 du 16 juillet 2020 donnant délégation à Pierre LOUBET pour les affaires traitant de la politique et de la coordination culturelles de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Considérant l’attribution par la Mairie d’Ugine d’une carte « Loisirs Multipass » aux enfants ugiinois de moins de 17 ans pour soutenir, entre autres, la pratique d’une activité culturelle ; carte qui permet à chaque enfant ugiinois de bénéficier de 30 € déductibles des frais de scolarité annuelles,

Décide

Article 1 : Une déduction de 30 € sera faite sur le montant des cotisations EM&D des enfants ugiinois présentant la carte « Loisirs Multipass ».

Article 2 : L’EM&D remettra à la Mairie d’Ugine un état détaillé des enfants ugiinois bénéficiaires des déductions de cotisations prévues par la carte « Loisirs Multipass » (nom, prénom, adresse, date de naissance, établissement scolaire, coût de l’activité pratiquée, montant de la participation municipale) au plus tard le 15 novembre de l’année en cours.

Au vu de cet état, la Mairie d’Ugine versera à CA Arlysère, la somme de 30 € par enfant.

Article 3 : M. le Directeur des Services, M. le Directeur de l’EM&D, Mme le Régisseur des recettes de l’EM&D, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision qui sera communiquée au prochain Conseil communautaire.

Fait à Albertville, le 20 octobre 2021

Pierre LOUBET
Vice-Président

